

COMMUNE D'ETOURVY

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 27 Octobre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept octobre à 20 h 00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni dans la salle du Conseil en séance publique sous la présidence de Monsieur Dominique LHOMME, Maire.

Présents :

Mmes : Sandrine SERVAIS, Catherine GOVIN.

Mrs. : Dominique LHOMME, Dominique FOURMEAUX, Sylvain JESSIONESSE, Bruno BERGE, Laurent BRAGUE, Michel ROYER, Michel BOUCHÉ.

Absents excusés : Christelle SEURAT ayant donné pouvoir à Bruno BERGE, Marie-Christine PORTIER ayant donné pouvoir à Sandrine SERVAIS.

Sylvain JESSIONESSE est nommé secrétaire de séance.

Monsieur Dominique LHOMME donne lecture du procès-verbal de la réunion du 29 septembre 2023 qui est accepté à l'unanimité des présents.

Instruction Dossier Cantine scolaire :

Les démarches ont été entreprises auprès des différents organismes financeurs pour

- Présenter la mise à jour réalisée concernant la nature de travaux et l'actualisation du budget suite à la reprise en main par le Cabinet Pierson
- Solliciter des demandes de financements complémentaires

Montant prévisionnel des travaux

- Estimation des travaux : 280 000 €
- Honoraires : 30 000 €
- Missions diverses : 10 000 €
- **Total : 320 000 € HT**

Approche du plan de financement actualisé au 27 octobre 2023

	Dossier initial de 2021	Dossier présenté en 2023	Ecart des travaux, demande de subvention complémentaire
Montant des travaux	110 400 € HT	320 000 € HT	209 600 € HT
Subvention DETR	21 980 €	21 980 €	0 €
Subvention fonds verts		96 000 €	+ 96 000 €
Subvention Conseil Régional	36 432 €	51 616 €	+ 15 184 €
Subvention Conseil Départemental	29 808 €	86 400€	+ 66 192 €
Reste à la charge de la Commune d'Etourvy	22 180 €	64 004 €	+ 41 824 €

A ces montant, il convient d'ajouter :

- Le reste à charge de la réalisation de l'assainissement soit environ 9500 € à parfaire
- Les aides éventuelles qui pourraient être sollicitées auprès de Climaxion, et la valorisation des C2E

Plusieurs organismes demandent qu'un DPE et qu'une étude thermique soient réalisés avant le début des travaux

Un devis pour réaliser le DPE (Diagnostic de Performance Energétique) a été demandé à la même société qui a été retenue pour réaliser le diagnostic Plomb-amiante, à savoir Aléas contrôles

3 sociétés ont été contactées pour réaliser l'étude Thermique

- SETI : 1100 € HT, mais il n'y a pas le mémoire technique pour Climaxion
- 3IA : devis non reçu
- AGS : 2800 € HT auxquels il convient d'ajouter 1600 € HT pour réaliser le mémoire technique Climaxion

Le conseil municipal décide à l'unanimité des présents et représentés de

- Retenir la société aléas contrôle pour réaliser le DPE pour un montant de 380 € HT
- Reporter le choix de l'étude thermique après l'avis technique du Cabinet PIERSON
- De déposer les demandes de subvention en s'appuyant sur la mise à jour du plan d'investissement auprès
 - o Fonds vert
 - o Conseil départemental
 - o Conseil régional

Plusieurs conseillères et conseillers municipaux souhaitent que l'ancienne salle des fêtes puisse continuer à être utilisée en salle de réception pour divers événements festifs. Ce point sera inscrit à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

Dossier Saunier-Hugot :

Le Maire présente au conseil Municipal le plan de financement actualisé au 27 octobre de la construction du deuxième gîte Saunier-Hugot à savoir

Montant des dépenses	Total HT
Montant total du marché initial	352 802 €
Montant des avenants déjà reçus (suite aux travaux réalisés qui n'avaient pas été chiffrés initialement)	29 365 €
Montant des révisions déjà reçues (suite à l'actualisation des devis en lien avec le cout de la construction)	6 180 €
Total actualisé au 27 octobre 2023	388 346 €
Soit un dépassement du budget initial de	35 545 €

Plan de financement	Total HT
Total des dépenses actualisées au 27 octobre 2023	388 346 €
Subventions accordées	281 665 €
Emprunt MT réalisé	70 000 €
Reste à financer, actualisé au 27 octobre 2023	36 681 €

Dossier recours SICHR

Le juge commissaire par ordonnance du 20 octobre 2023

- A déclaré recevable la requête en relevé de forclusion déposée par la Mairie D'Etourvy

- A ordonné le relevé de forclusion au profit de la commune d'Etourvy pour procéder à la déclaration de sa créance au passif de la liquidation judiciaire de la SICAHR.

La première étape a été franchie. Les prochaines étapes réalisées par le juge commissaire consisteront à :

- Examiner le montant des créances
- Décider du montant qui sera effectivement dû à la commune d'Etourvy.
-

Avenant pour réaliser des travaux de maçonnerie sur le lot numéro 1 : gros œuvre

Le conseil municipal décide à l'unanimité des présents et représentés d'accepter l'avenant pour un montant de 1495.00 HT soit 1794.00 € TTC.

Dossier Halte randonneurs :

Les travaux de gros œuvre ont commencé.

La mise en place des ossatures et de la charpente est programmée courant novembre.

Les travaux doivent être terminés et les factures doivent être acquittées au premier semestre 2024 pour que les fonds européens puissent verser la subvention.

La souche du marronnier qui avait été abattu va être retirée. Les barrières seront démontées préalablement par l'employé communal Sébastien GUILBOT.

L'élagage des arbres situés à l'aplomb du bâtiment sera réalisé préalablement par l'entreprise GOVIN.

Dossier assainissement des bâtiments communaux :

Les devis ont été réalisés en 2021. Les démarches sont en cours pour qu'ils soient actualisés avant de lancer les travaux.

Convention de conseil en énergie partagée

La commune a une convention avec le SDEA (Syndicat Départemental d'Énergie de l'Aube) de conseil en Energie partagée. Cela a permis notamment de bénéficier de tarifs négociés et de limiter l'inflation des dépenses ces dernières années.

Celle-ci s'est terminée le 21 février 2023.

Le SDEA propose de renouveler cette convention pour 4 ans pour bénéficier de l'expertise technique.

Le conseil municipal

- Décide de renouveler la convention pour une durée de 4 années
- S'engage à verser une contribution annuelle, dont le montant est de 115.50 € à ce jour
- Désigne Dominique LHOMME en qualité de référent technique et Virginie JESSIONESSE, en qualité d'agent de la commune qui assurera la transmission rapide des informations nécessaires.

Informations et questions diverses.

Sécurité des 2 passerelles

- L'entreprise Michel BOUCHÉ va réaliser les travaux de rénovation des 2 passerelles.

Défibrillateur

- Le Défibrillateur de la commune d'Etourvy a été référencé sur le site national dédié.

Repas des anciens

- Le repas aura lieu le 9 novembre. L'Auberge Sans nom assurera la prestation de restauration et de service.

Cérémonie du 11 novembre 2023

- RDV à 10 h 45 sur la place devant la mairie.

Valorisation des bois appartenant à la commune

- Des contacts sont en cours pour réaliser un travail d'inventaire des bois afin de lancer si besoin l'exploitation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h25.

Le Maire
M. LHOMME Dominique